

Communiqué de presse de FRAPNA Drôme Nature Environnement 2016

L'abattage massif des loups drômois est disproportionné, inadapté et illégal



Crédit photo : Arne von Brill

24 octobre 2016

Le tir de deux loups sur la commune de VOLVENT (Diois), jeudi soir, 20 octobre 2016, fait suite à l'élimination d'un loup abattu en août sur la commune de BOUVANTE.

Quatre tirs de prélèvement sont en cours sur les communes du Haut-Buëch et celles du Vercors sud-ouest. Sans compter tous les tirs de défense qui peuvent légalement intervenir jusqu'au plafond autorisé des 36 loups pour l'ensemble du territoire national...

En 2016, notre département comprend 6 Zones de Présence Permanente de loups (ZPP) dont 4 s'étendent au-delà de la Drôme, sur les territoires des Hautes-Alpes, de l'Isère et du Vaucluse (source : Office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS). Le réseau loup de l'ONCFS donne pour notre département une fourchette de 22 à 27 loups présents en fin d'hiver 2015/2016.

Dans les quatre prochains mois et rien que dans la Drôme, un minimum de quatre loups supplémentaires seront abattus, soit au total, 25 à 31 % de l'effectif des loups adultes et sub-adultes présents dans notre département... Ces chiffres ne prennent pas en compte ni les cas de braconnages, ni les loups abattus dans les départements voisins et appartenant aux meutes évoluant en partie sur la Drôme.

Ainsi, à court terme, l'État vise l'éradication totale des loups de notre département. Cette politique d'abattage intensif est disproportionnée, inadaptée et illégale :

- **Disproportionnée** vis-à-vis des dégâts aux troupeaux qui en 2015 ont concerné moins de neuf pour mille du cheptel ovin drômois (source DDT 26) ; dégâts qui sont tous indemnisés.
- **Inadaptée** car toutes les études publiées montrent que l'abattage des loups, en désorganisant les meutes, entraîne une augmentation des dégâts et que la seule

méthode efficace est l'utilisation de chiens de protection dressés, associée à une présence humaine.

- **Illégale** car le loup est une espèce protégée et que la politique menée actuellement par l'État français conduit inexorablement à l'extinction de l'espèce.

Frapna Drôme Nature Environnement s'émeut devant cette politique irresponsable et néfaste et s'associe à tous ceux qui agissent pour une cohabitation apaisée et réaliste entre le loup et le pastoralisme.

Communiqué de Frapna Drôme Nature Environnement



Pour aller plus loin :

Pour en savoir plus, lire les [épines drômoises](#) : le numéro 186 d'automne 2016.